



CFG Gestion porte à la connaissance du public que la note d'information et la fiche signalétique du fonds ci-dessous ont été mises à jour comme suit :

Dénomination OPCVM	Disposition	Ancienne	Nouvelle
AVENIR RENDEMENT	Objectif de gestion	Offrir aux souscripteurs un outil de placement avec une prise de risque mesurée qui autorise à moyen terme une perspective de rentabilité comparable à celle du marché des bons du trésor	Offrir au souscripteur un outil de placement avec une perspective de rentabilité en ligne avec celle du marché des Bons du Trésor. L'objectif du fonds est également de surperformer son indice de référence sur l'horizon de placement choisi.
	Stratégie d'investissement détaillée	Dans cette optique, le Fonds Commun de Placement sera en permanence investi à hauteur de 90% au moins de son actif, hors titres d'OPCVM « Obligations moyen et long terme », créances représentatives des opérations de pensions qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en valeurs mobilières émises par l'Etat Marocain ou en valeurs mobilières jouissant de la garantie de l'Etat Marocain. Par ailleurs, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur. La sensibilité du FCP est comprise entre 6.5 inclus & 10.5 exclus.	Avenir Rendement sera investi à hauteur de 90% au moins de son actif, hors titres d'OPCVM "obligations moyen long terme", créances représentatives des opérations de pensions qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en instruments financiers émis par l'Etat Marocain ou jouissant de la garantie de l'Etat Marocain. Par ailleurs, le fonds pourrait consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans la limite, règles et conditions de la réglementation en vigueur. De plus, l'univers d'investissement du fonds comprendra les instruments financiers suivants : - Bons du Trésor - Titres de créances garantis par l'Etat Marocain - Placements en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur. Enfin, le fonds pourra réaliser des opérations de prêt/ emprunt de titres et des opérations de prise et de mise en pensions.
	Commissaire aux comptes	ERNST & YOUNG	A.SAAIDI & ASSOCIES
	Support et Fréquence de diffusion de la valeur liquidative	Siège social de l'établissement de gestion, réseau distributeur et journal d'annonces légales	Elle est affichée en permanence au siège social de l'établissement de gestion du FCP. Elle est publiée hebdomadairement dans un journal d'annonces légales
	Modalités de souscription et de rachat	Les demandes de souscription et de rachat sont reçues auprès du réseau commercialisateur et doivent être validées avant le vendredi 9 heures pour être exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour même	Les demandes de souscription et de rachat sont reçues et validées auprès de CFG Gestion avant le vendredi à 9 heures pour être exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour même ou si celui-ci est férié, le 1er jour ouvré qui suit. Passé ce délai, elles seront traitées sur la base de la valeur liquidative suivante majorée ou minorée de la commission de souscription ou de rachat. Le prix de souscription est égal à la valeur liquidative de la part majorée par la commission de souscription. Le prix de rachat est égal à la valeur liquidative de la part minorée par la commission de rachat.
	Affectation des résultats	Les modalités d'affectation du résultat seront déterminées et détaillées par un comité composé des membres suivants : - Le Président Directeur Général de la RMA Capital ; - L'Administrateur Directeur Général de la RMA Capital ; - Le Responsable de la gestion de la RMA Capital ; - Le Directeur Général de CFG Gestion. Les intérêts sur titres de créance sont comptabilisés selon la méthode dite des coupons encaissés	La décision de capitalisation ou de distribution totale ou partielle du résultat est laissée aux soins d'un comité composé du : - Président Directeur Général de RMA Capital - Administrateur Directeur Général de RMA Capital - Responsable de la Gestion de RMA Capital - Directeur Général de CFG Gestion. En cas de mise en paiement des sommes distribuables, celle-ci doit intervenir dans un délai maximum de six mois suivant la clôture de l'exercice. L'entité en charge de l'information et du suivi de la distribution au porteur de parts est CFG Gestion sise au 5/7, rue Ibnou Toufail, Casablanca (Téléphone: 05 22 48 82 47). Les intérêts sur titres de créance sont comptabilisés selon la méthode dite des coupons encaissés.
	Périodicité de calcul de la valeur liquidative	La valeur liquidative est calculée tous les vendredis après-midi ou si celui-ci est férié, le premier jour ouvré suivant cette date.	La valeur liquidative est calculée tous les vendredis ou si celui-ci est férié, le premier jour ouvré suivant cette date.
	Frais de gestion	Les frais de gestion devant être encourus par le FCP sont calculés et provisionnés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative sur la base de l'actif net constaté déduction faite des parts ou actions d'OPCVM gérés par CFG Gestion et détenues en portefeuille. Les frais de gestion pouvant être encourus par le FCP sont au maximum de 1% hors taxes. Ils couvrent à titre indicatif, actuellement, les charges suivantes : - Frais dépositaire : 0,052% HT (actuellement) - Frais du CDVM : 0,030% HT - Frais Maroclear (Annuel) : 4000,00 HT - Frais Maroclear (Trimestriel) : 0,0015%* nouveaux actifs admis HT Frais Commissaire aux Comptes : 20 000,00 HT Publication : 5000,00 HT Gestion financière, administrative et reporting : le solde	1,0% HT au maximum par an. Les frais de gestion devant être encourus par le FCP sont calculés et provisionnés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative sur la base de l'actif net constaté déduction faite des parts ou actions d'OPCVM gérés par CFG Gestion et détenues en portefeuille. Ils sont prélevés trimestriellement. (1) Frais Commissaire aux Comptes : 20 000 DH HT, (2) Commission AMMC : 0,025% HT, (3) Frais dépositaire : 0,0520% HT, (4) Frais Maroclear (mensuel) : 300,00 HT, (5) Frais Maroclear (Trimestriel) : selon réglementation en vigueur, (6) Publication : 5000,00 HT, (7) Prestations de CFG Gestion : Frais de gestion-(1)-(2)-(3)-(4)-(5)-(6)

Cette modification a obtenu le visa de l'AMMC en date du 31/07/2023 sous la référence n° VP23121.

Il est porté à la connaissance des porteurs de parts que le règlement de gestion, la note d'information et la fiche signalétique du fonds susmentionné, sont mis à leur disposition, pour consultation, auprès de la société CFG Gestion, sise au 5/7, rue Ibnou Toufail- Casablanca, Téléphone n°: (212) 022.48.82.47, Fax n°: (212) 022.98.26.16.